

CP 109 et PC 215

Déclaration du 28 avril 2020 concernant le Guide Générique pour lutter contre la propagation du COVID-19 au travail

La crise du coronavirus a un impact sans précédent sur le secteur de l'industrie de l'habillement et de la confection. Etant donné que nous devons probablement encore vivre un certain temps avec ce virus, il est important de nous préparer et de travailler ensemble à un environnement de travail le plus sécurisé possible.

A travers cette déclaration, les partenaires sociaux de la CP 109 (Commission paritaire de l'industrie de l'habillement et de la confection) et de la CP 215 (Commission paritaire pour employés de l'industrie de l'habillement et de la confection) souhaitent dès lors souscrire formellement au Guide Générique pour lutter contre la propagation du COVID-19 au travail.

Les partenaires sociaux du secteur de l'industrie de l'habillement et de la confection appellent les entreprises et leurs travailleurs à accorder toute leur attention au Guide générique et à respecter scrupuleusement les mesures de prévention qui y sont reprises, pour autant qu'elles s'appliquent à leur situation spécifique. Les entreprises qui n'ont pas interrompu leurs activités et qui ont déjà pris eux-mêmes les mesures de prévention nécessaires peuvent utiliser ce guide comme une source d'inspiration supplémentaire.

Les partenaires sociaux souhaitent également souligner le rôle central et crucial des organes de concertation au sein de l'entreprise dans le choix et la mise en œuvre des mesures de prévention. Il est important de travailler étroitement ensemble au niveau de l'entreprise et de créer un large soutien pour les mesures de prévention prise et encore à prendre.